



Siryae

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le 16/06/2026
ID : 078-200063048-20260616-2026_202-CC



DÉCISION N° 2026-202

Objet : Convention d'aide financière n°1119816 (1) 2026 avec l'Agence de l'Eau pour les travaux de réhabilitation du réservoir des Essarts-le-Roi

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° D748-2026 du Comité Syndical du 20 mai 2026 déléguant au Président une partie de ses pouvoirs,

Vu la délibération n° D696-2024 du Comité Syndical du 18 mars 2024 relative aux travaux de réhabilitation du réservoir des Essarts-le-Roi,

Vu la proposition de convention financière de l'Agence de l'Eau,

Considérant la nécessité de signer une convention relative aux modalités de versement de l'aide financière attribuée par l'Agence de l'Eau dans le cadre des travaux de réhabilitation du réservoir des Essarts-le-Roi,

DÉCIDE

Article 1 : de signer une convention d'aide financière pour les travaux de réhabilitation du réservoir des Essarts-le-Roi avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie sise 51 rue Salvador Allende 92027 NANTERRE CEDEX – pour le versement d'une subvention de 299 097 euros.

Article 2 : que les recettes sont inscrites au Budget Primitif 2026 chapitre 13 - article 13111 pour la subvention.

Article 3 : que le Comité Syndical en sera informé lors de sa prochaine séance.

Fait à Béhoust, le 16 juin 2026

Guy PÉLISSIER
Président



Syndicat Intercommunal de la Région d'Yvelines pour l'Adduction de l'Eau

Siège Social : Mairie de Béhoust - Place du Village - 78910 BÉHOUST

Tel : 01.34.94.67.71 – Fax : 01.34.87.29.66 - Mail : contact@siryae.fr

SIRET N° : 200 063 048 00017 - TVA N° : FR07200063048

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le 16/06/2026



ID : 078-200063048-20260616-2026_202-CC

CONVENTION D'AIDE FINANCIERE N° 1119816 (1) 2026

TITRE II : CONDITIONS PARTICULIERES

1. ATTRIBUTAIRE - BENEFICIAIRE : 0020249K

S I DE LA REGION YVELINES POUR L'ADDUC
TION DE L'EAU
1 PLACE DU VILLAGE
78910 BEHOUST

2. TRAVAUX CONCERNES : Réhabilitation du réservoir des Essarts

Description des travaux :

Travaux de réhabilitation comprenant :

- Installation de chantier
- Traitement de la cuve
- Traitement de la sous-face de cuve et cheminée
- Traitement de la coupole
- Ravalement extérieur
- Equipements hydrauliques
- Huisseries et serrureries
- Equipements de sécurité
- Canalisations tour (tranche optionnelle)

Sont également aidés la MOE (conception et exécution), les études préalables (diagnostic amiante/plomb) et la coordination SPS.
Demande d'aide formelle en date du : 21/11/2025

3. CONCOURS FINANCIER

MONTANT DU PROJET : 747 742 € HT

PARTICIPATION DE L'AGENCE :

2511 - Travaux en eau potable

FORME DE L'AIDE	MONTANT RETENU	TAUX AIDE	MONTANT D'AIDE	CONDITIONS DE REMBOURSEMENT			
				DUREES (mois)		Intérêts (taux %)	Frais de gestion (taux %)
				Avance	Différé		
Subvention	747 742	40	299 097				
TOTAL			299 097				

Type de régime d'aide publique : aides ne relevant pas de l'encadrement européen

4. ENGAGEMENT DE L'ATTRIBUTAIRE

Fournir à l'AESN le PV de réception des travaux

5. DISPOSITIONS PARTICULIERES DE PAIEMENT

6. PRESENTATION DE LA DEMANDE DE SOLDE

Délai de transmission des pièces de solde de l'aide : 24 mois

7. DATE D'EFFET CONTRACTUEL

La présente convention prend effet à compter du : 01/06/2026.

CONVENTION D'AIDE FINANCIERE N° 1119816 (1) 2026

TITRE II : CONDITIONS PARTICULIERES

Le : 01/06/2026
Le Directeur de l'Agence
Par délégation, le directeur
territorial Seine Francilienne
Signé : Vincent GRAFFIN



L'attributaire certifie
avoir pris connaissance
des conditions des titres I
et II

Le : 16/06/2026
Nom
Prénom
Qualité
Signature

Le Président du SIRYAE
Guy PELISSIER

